



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2280**

commune (s) :

objet : Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône - Approbation de la convention d'application financière - Année 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur Assi

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 18 avril 2011**

**Décision n° B-2011-2280**

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône - Approbation de la convention d'application financière - Année 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2006-3763 du conseil de Communauté du 13 novembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé un cadre d'intervention pour la préservation et l'entretien des espaces naturels, d'une part, et en faveur des agriculteurs, d'autre part. Dans ce cadre, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Par délibération n° 2011-2125 du 4 avril 2011, le conseil de Communauté a approuvé une convention-cadre 2011-2013 avec la Fédération départementale des chasseurs du Rhône pour la mise en œuvre de diverses actions de préservation des milieux et des espèces.

Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont les suivants :

- améliorer les connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire, et en informer les acteurs gestionnaires du territoire notamment par la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité,
- accompagner les collectivités sur des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage afin de préserver et gérer les espaces naturels de la Communauté urbaine pour la sauvegarde du patrimoine naturel et des paysages,
- garantir le bon fonctionnement des écosystèmes par le maintien, voire l'amélioration d'un réseau viable et cohérent d'espaces naturels et agricoles à l'échelle de la Communauté urbaine,
- concilier et sécuriser les différents usages et la fréquentation au sein des espaces naturels et agricoles en participant notamment aux projets nature mis en oeuvre,
- participer à des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Conformément à la convention-cadre 2011-2013, une convention d'application prévoit le programme annuel et le montant de la subvention versée au titre de 2011.

Les actions prévues au titre de l'année 2011 concernent :

- l'accompagnement sur des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage afin de préserver et gérer les espaces naturels de la Communauté urbaine pour la sauvegarde du patrimoine naturel et des paysages mais aussi sur les cultures intermédiaires favorables à la biodiversité, les jachères faune sauvage et érosion,

- l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire, et en informer les acteurs gestionnaires du territoire, notamment par la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité, en particulier par une participation à l'élaboration d'un livret sur la biodiversité,

- la conciliation et la sécurisation des différents usages et la fréquentation au sein des espaces naturels et agricoles en participant notamment aux projets nature mis en œuvre.

Le coût de ces actions est estimé à 26 250 €. La participation de la Communauté urbaine est de 21 000 €, la Fédération finançant 5 250 €.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
accompagnement sur des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage (40 jours)	18 750,00	Communauté urbaine de Lyon	21 000,00
amélioration des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions (10 jours)	4 687,50	Fédération départementale des chasseurs du Rhône	5 250,00
conciliation et sécurisation des différents usages et de la fréquentation au sein des espaces naturels et agricoles (6 jours)	2 812,50		
<b>Total</b>	<b>26 250,00</b>	<b>Total</b>	<b>26 250,00</b>

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2011-2125 du conseil de Communauté du 4 avril 2011 approuvant la convention cadre 2011-2013 ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation des milieux et des espèces pour 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Fédération départementale des chasseurs du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 833 - opération n° 2005, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 21 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.**